

Vendredi 15 octobre 2021

Eau osmosée : coup d'arrêt pour le SEDIF

**Communiqué
de presse**
Grand Paris Sud

Alors que nous tendons à la recherche de modèles plus sobres, que le changement climatique doit être une préoccupation majeure et quotidienne, que la transition écologique est toujours plus une nécessité, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) souhaite, sous couvert d'arguments discutables et non fondés scientifiquement, malgré une opposition résolue des élus locaux, mettre en place une technique de filtration dite d'osmose inverse basse pression (OIBP) sur le territoire de Grand Paris Sud, dans son usine d'Arvigny située à Savigny-le-Temple et Lieusaint.

Grand Paris Sud se félicite de la décision de la commission départementale d'évaluation des risques sanitaires et technologiques, qui vient de rendre, le 14 octobre 2021, un avis défavorable dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale.

Depuis plusieurs mois, Grand Paris Sud a engagé des démarches visant à se réappropriier les outils de production de l'eau potable dans le sud francilien avec plusieurs autres agglomérations dans un modèle qui se veut coopérant, à la bonne échelle et écologique. L'organisation du service public de l'eau en Île-de-France nécessite d'établir un dialogue serein et constructif au service de nos habitants, entre l'ensemble des acteurs de l'eau, en toute transparence avec les citoyens.

En cela, Grand Paris Sud, ainsi que de nombreuses autres collectivités, associations locales et élus se sont opposés au projet porté par le SEDIF à l'usine d'Arvigny. Les élus de Grand Paris Sud, des villes de Savigny-le-Temple et Lieusaint où se situe l'usine, se félicitent de l'avis défavorable exprimé par les membres de la commission départementale d'évaluation des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de Seine-et-Marne sur le projet, qui s'inscrit dans la suite de l'avis défavorable exprimé par la commission des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

« Je souhaite être garant de la cohérence territoriale d'une politique publique essentielle pour nos concitoyens, pour défendre leurs intérêts, alors que certains sont déjà durement touchés par la crise. Cela passe par le nécessaire respect de leurs représentants démocratiquement élus » a indiqué le **Président de Grand Paris Sud et Maire de Lieusaint, Michel Bisson.**

« Dans un territoire comme celui de la Seine-et-Marne, la préservation de la ressource en eau est une question essentielle pour ses habitants et il n'est pas question de se laisser imposer un projet de cette nature » a complété le **Maire de Combs-la-Ville et Président de l'Union des Maires de Seine-et-Marne, Guy Geoffroy.**

Les récents publi-reportages du SEDIF annoncent un ambitieux projet de déploiement pour ses usagers d'une eau « pure, sans calcaire et sans chlore » en 2030, en imposant un projet de près d'un milliard d'euros en investissement, qui concerne plus de quatre millions d'habitants franciliens. L'usine d'Arvigny est le « site pilote » du syndicat : il utilise une ressource en tension quantitative, pour alimenter des habitants à 40 kilomètres de l'usine dès 2024.

A terme, il s'agit d'une augmentation de 23 % sur le prix de l'eau potable hors taxes et redevances, inégalée en référence aux décennies précédentes, affectant les dépenses contraintes de tous les ménages.

« Je suis étonnée des méthodes employées par le SEDIF pour arriver à ses fins, sans aucun débat public, ni transparence, sur une problématique aussi essentielle que l'eau potable » a affirmé la Maire de Savigny-le-Temple, Vice-Présidente de Grand Paris Sud et conseillère départementale, Marie-Line Pichery.

Alors que les intercommunalités assument désormais pleinement les compétences eau, assainissement et GEMAPI, le Président de l'agglomération, Michel Bisson, souhaite que les élus puissent considérer le cycle de l'eau dans sa globalité, sur les volets environnemental, économique et social.

« Les élus de Grand Paris Sud sont déterminés à développer une démarche de transition écologique ambitieuse, qui prend en compte les besoins des populations et leur santé. Il en va de l'avenir des habitants de grande couronne » a considéré le Vice-Président de l'agglomération en charge du cycle de l'eau, Maire de Grigny, Philippe Rio.

L'agglomération sera ainsi particulièrement vigilante aux suites qui seront données aux diverses procédures engagées par le pétitionnaire et appelle le Préfet de Seine-et-Marne à ne pas délivrer l'autorisation environnementale, conformément à l'avis exprimé par les membres du CODERST.

Pourquoi Grand Paris Sud est opposée à l'OIBP ?

Cette filtration « haute performance », utilisée pour dessaler l'eau de mer, est un non-sens environnemental :

- Elle nécessite 15% d'eau en plus, extraite de la nappe du Champigny, qui fait l'objet d'une attention particulière en raison de la baisse de son niveau, classée zone de répartition des eaux (ZRE) depuis 2009 par les services de l'État, pour produire une quantité similaire aux techniques existantes
- Les techniques existantes produisent d'ores-et-déjà une eau « irréprochable », ce que souligne le SEDIF à travers l'ensemble de ses communications
- L'eau extraite est ensuite rejetée dans le milieu naturel sous la forme d'un concentrat dans les mêmes quantités – il s'agirait sur l'usine d'Arvigny de rejeter en Seine l'équivalent de deux piscines olympiques chaque jour en amont des principales prises d'eau de la région parisienne
- L'eau produite serait tellement « douce » qu'elle nécessiterait d'être reminéralisée avec de l'eau d'une filière traditionnelle de traitement pour son transport dans les canalisations, au risque de la rendre impropre à la consommation dans le cas contraire
- Elle nécessite 2,5 à 3 fois plus d'énergie électrique pour produire une quantité similaire aux techniques existantes

La biodiversité doit être une priorité :

Elle passe nécessairement par une gestion des milieux aquatiques raisonnée et raisonnable. Les élus de Grand Paris Sud considèrent la protection de la ressource comme un élément essentiel du changement de modèle de la gestion des biens communs.

L'eau osmosée est aussi un non-sens économique et social :

Cette technique augmentera de plus de 20% le prix du m³ pour l'utilisateur. Alors que nos concitoyens sont touchés directement par la hausse du prix de l'énergie, le SEDIF, avec son projet, s'inscrit avec son concessionnaire dans une logique « commerciale » qui n'est pas celle de l'intérêt général pourtant indispensable à la gestion du service public de l'eau.